

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 04/12/2014 à 18h15**

Convocation du CM du 17/11/2014

Présents : DELESTRE Daniel, Maire, ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELES Valérie, BONFILL Jean, Adjoint. CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, DE PASTORS Elisabeth, FRIGOLA Albert, LAFFONT Alain, MARTINEZ Sandrine, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine.

Monsieur CIURANA Roger a été nommé secrétaire de séance.

1-RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2013.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2013. Ces rapports permettent aux services de l'Etat d'évaluer les indicateurs techniques et financiers fournis par les services publics d'eau et d'assainissement via le site internet de l'ONEMA.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les documents tels que présentés et consultables par le public.

2-MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PYRÉNÉES-CERDAGNE » ET DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE IV par l'ajout de la « COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ».

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire décide d'entériner la demande de modification des statuts de la Communauté de Communes « Pyrénées Cerdagne » par l'ajout d'un alinéa 3 à l'article IV de ses compétences optionnelles ainsi qu'il suit : -3 : « collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés dont les déchetteries », avec effet au 1^{er} janvier 2015 ; si l'accord est général sur le principe du transfert, il est nécessaire de suivre avec vigilance les conditions de mise en œuvre de cette compétence dans ses aspects financiers, techniques et administratifs le but étant d'améliorer le système de collecte dans son ensemble.

Le Conseil Municipal adopte cette modification à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en ce qui concerne le règlement de l'ensemble de cette opération.

3-RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE TRANSFERTS DES CHARGES DU 11 SEPTEMBRE 2014

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges Transférées est chargée de procéder à l'ensemble des analyses et évaluations des charges correspondant aux compétences transférées. Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Commune « Pyrénées-Cerdagne » a été voté à l'unanimité par ladite commission le 11 septembre 2014 et soumise aux différentes communes membres pour approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conclusions de la C.L.E.C.T relatives à l'évaluation du coût des charges transférées suite à l'adhésion des Communes de Dorres, Llo et Porta au 1^{er} janvier 2014.

4-ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ DONT LE SYDEEL 66 EST COORDONNATEUR

Conformément au calendrier décidé par l'U.E. le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence à partir du 01/07/2004. La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 07/12/2010 a donc programmé la fin des tarifs réglementés de l'EDF « vert et jaune » au 31/12/2015.

L'évolution de la réglementation du secteur de l'énergie impose donc aux collectivités et établissements publics d'organiser la mise en concurrence de leur fournisseur d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVa et ce pour le 01/01/2016.

En prévision de ce changement, le SYDEEL66 a proposé de constituer un groupement de commandes. Par délibération du 19 septembre 2014, le comité syndical a délibéré et approuvé le principe d'une collaboration entre le syndicat, les communes adhérentes et autres entités publiques afin de constituer et coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le Maire informe l'assemblée qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés pour ses besoins propres, trois des bâtiments communaux étant concernés par ce changement : le foyer communal, le camping et le PRL « El Paillès » avec des puissances respectives de 42 kVA, 54 kVA et 120 kVA .

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de contribuer aux frais de fonctionnement de ce groupement à hauteur de 500 €.

Voté à l'unanimité.

5-AFFAIRES EN COURS

a) Constitution de servitudes ERDF/COMMUNE D'OSSEJA (convention n° PO 5220)

A la demande de l'office notarial de Millas, aux fins de publication aux fichiers Immobiliers, il est sollicité de la commune l'acceptation de la convention de servitudes avec ERDF relative à la parcelle AC 536, sise rue des Jardins. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer l'acte notarié s'y rapportant ou à se faire représenter pour effectuer cette formalité.

Cette convention devra être portée à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Voté à l'unanimité.

b) Convention de partenariat avec la station de ski de Porté-Puymorens pour la saison de ski 2014/2015

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de partenariat avec convention avec l'EPIC « station de sports d'hiver de Porté-Puymorens » pour la vente de forfaits de ski à tarifs préférentiels à la clientèle du camping/PRL municipal « El Paillès » pour la saison de ski 2014/2015.

Voté à l'unanimité.

c) Demande d'indemnité de conseil pour le trésorier de Cerdagne

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur l'octroi d'une indemnité de conseil pour l'année 2014 au comptable du trésor public chargé des fonctions de receveur auprès de la commune et dont le montant s'élève à 605.15 €.

Voté à la majorité (8 voix POUR/7 voix CONTRE).

d) Décision modificative n°4

Afin d'alimenter en crédits les D011 « Charges à caractère général » et D67 « Charges Exceptionnelles » du budget communal, il est prélevé en débit la somme de 92.000 € sur le D65 « Autres charges de gestion courante ». *Voté à l'unanimité.*

e) Offre de refinancement par la Caisse Française de Financement Local du prêt consenti pour la réalisation du Parc Résidentiel de Loisirs « El Paillès ».

La proposition de la Caisse Française de Financement Local comporte une première opération de remboursement anticipé du contrat de prêt contracté en 2007 auprès de Dexia à hauteur du capital refinancé d'un montant de 2.126 658,42 € et un refinancement par un contrat de prêt de 21 ans 11 mois au taux fixe de 3.90% avec une échéance trimestrielle de 36 109.40 € .

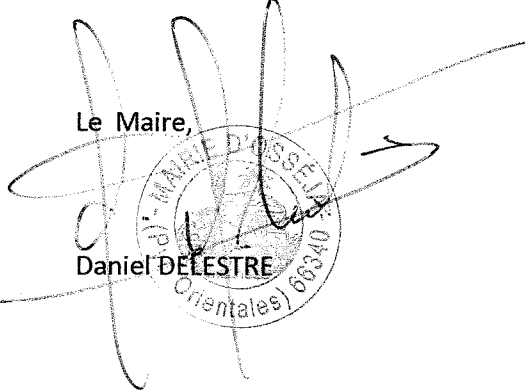

Voté à l'unanimité.

f) Convention avec la Perle Cerdane pour le service de cantine scolaire

La Perle Cerdane ayant informé la commune d'un nouveau tarif de la cantine scolaire à compter du 1/01/2015 il convient de procéder à cette modification et d'entériner le prix du repas à 3,50 € au lieu de 3,40 € avec validité jusqu'au 31 décembre 2015.

Adopté à la majorité.

Fin du Conseil Municipal à 20h30.

Le Maire,

Daniel DELESTRE


Le Secrétaire de Séance,

Roger CIURANA
